

les cahiers du Conseil d'orientation

Commission

« GESTION SOCIÉTALE DE L'ENVIRONNEMENT »

Réunion du 18 novembre 2014

LE SECTEUR DE L'ANIMATION SOCIO-CULTURELLE ET SPORTIVE

Le conseil d'orientation de l'IRFEDD réunit un groupe d'acteurs sur la formation et l'économie verte en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce document met en évidence l'avancée des travaux de ce groupe de travail.

SOMMAIRE

CONTEXTE

1-4

L'ESSENTIEL

5-9

LES ENJEUX EMPLOI FORMATION

10-13

ILLUSTRATION

14-17

POUR EN SAVOIR PLUS

18

La présentation du secteur de l'animation est réalisée par Raymond BANO du GRAF (Groupement régional des acteurs de la formation) et complétée par des données socio-économiques recueillies auprès de l'ORM (Observatoire régional des métiers).

Education populaire et animation socioculturelle

Le métier d'animateur est un métier jeune. Il prend pourtant racine dans les **valeurs et pratiques de l'éducation populaire** dont l'histoire est, quant à elle, beaucoup plus ancienne. L'expression « éduc pop » peut être aujourd'hui décriée lorsqu'elle est entendue et employée de manière péjorative pour qualifier des pratiques de loisirs considérées de qualité inférieure ou pour évoquer des pratiques passéistes. Pour beaucoup de professionnels du secteur de l'animation, l'éducation populaire reste cependant un terme noble et totalement d'actualité.

L'éducation populaire doit être considérée comme un héritage collectif : la Révolution française et le **rapport Condorcet de 1792** constituent en cela un moment fondateur de l'éducation populaire.

« Tant qu'il y aura des hommes qui n'obéiront pas à leur raison seule, qui recevront leurs opinions d'une opinion étrangère, en vain toutes les chaînes auraient été brisées, en vain ces opinions de commandes seraient d'utiles vérités ; le genre humain n'en resterait pas moins partagé entre deux classes : celle des hommes qui raisonnent, et celle des hommes qui croient. Celle des maîtres et celle des esclaves ».

Condorcet, *L'Organisation générale de l'instruction publique*, 1792.

Suivirent les luttes ouvrières, mais également les mouvements chrétiens et laïques qui tentèrent, chacun à leur manière, de **placer l'humain au centre des enjeux pour le progrès de la société**. Lorsque l'on cherche à définir les origines de l'animation en référence à l'éducation populaire, la frise historique qui est invoquée est souvent **liée à l'histoire sociale et sociétale de notre pays** : après 1789, l'école laïque gratuite et obligatoire, la loi de 1901 sur la liberté d'association, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, les acquis du Front Populaire, les idéaux de la Libération, les revendications de Mai 68, etc. Autant de dates et d'évènements historiques qui ont donné lieu à des droits nouveaux pour le monde ouvrier et les classes populaires : les comités d'entreprise, les libertés syndicales, les congés payés, la sécurité sociale etc.

A côté de cet indispensable devoir de mémoire, c'est à la **démarche d'éducation populaire** qu'il convient de se référer pour présenter le **métier d'animateur**. Une démarche qui consiste à **promouvoir un citoyen** capable de construire un raisonnement critique, capable de s'approprier son environnement, le lieu où il vit, grâce à la culture, au sport, à la solidarité internationale, à la défense des consommateurs, à l'alphabétisation, à l'éducation à l'environnement et au développement durable... **afin de contribuer à l'évolution de cet environnement et d'en être acteur, dans un but de transformation sociale et politique**. Le mot « animation » est l'action qui consiste à rendre animé, à conférer la vie (du latin *animatio* : donner l'âme, le souffle vital).

A l'origine, les animateurs étaient des personnes bénévoles, volontaires, engagées pour des causes sociales, pour l'encadrement de centres de vacances en été... Autant de fonctions qui perdurent aujourd'hui dans les œuvres sociales et culturelles. **Les années d'après-guerre** connaissent un développement exponentiel des activités éducatives et culturelles : c'est l'époque de la généralisation des MJC (Maisons de jeunes et de la culture), de l'essor des ciné-clubs, du développement de l'idée de sport pour tous (portée par des structures comme la FSGT (Fédération

sportive et gymnique du travail), ou l'UFOLEP (Union française des œuvres laïques d'éducation physique). **L'accès au sport et à la culture pour tous se pose en véritable enjeu d'éducation populaire.**

L'animation socioculturelle n'a commencé à constituer un champ professionnel que dans les années 1970. Mai 68 apporte en effet un renouveau d'énergie aux mouvements d'éducation populaire avec la remise en cause du « métro, boulot, dodo » et la critique de la culture élitiste. Un vent d'émancipation souffle et les individus aspirent à être pleinement acteurs de la société.

La période qui va suivre va contrecarrer ces mouvements de liberté. C'est **la fin des Trente Glorieuses** et, avec elle, l'apparition puis le développement du chômage, la résurgence des problèmes de logement, la montée en puissance de la problématique de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Face à ces défis, **les pouvoirs publics font appel au secteur de l'éducation populaire qui devient un outil privilégié de régulation sociale**, aux côtés des éducateurs spécialisés et des assistants sociaux. Les associations inscrites dans les mouvements d'éducation populaire sont ainsi instrumentalisées dans le cadre de politiques publiques, notamment la politique de la Ville à partir des années 1980.

La professionnalisation d'un secteur

Le secteur de l'animation, jusque-là largement composé de personnes bénévoles, va alors se professionnaliser. Le DEFA (Diplôme d'Etat aux fonctions d'animation) est créé en 1979 et sera enrichi d'un schéma directeur des formations de l'animation, du niveau V au niveau II. La convention collective de l'animation est créée en 1989. En 1997, la fonction publique territoriale crée une filière de l'animation accessible *via* concours dans les différentes catégories de la fonction publique, A, B et C. Les formations d'animateurs sont également reconnues dans le secteur de l'enfance et de l'adolescence inadaptées puis dans l'ensemble du secteur sanitaire et social. Le secteur de l'animation s'est non seulement professionnalisé mais aussi **institutionnalisé**.

Historiquement rattachés au ministère de tutelle de la Jeunesse et des Sports, les diplômes de l'éducation populaire vont être plus récemment reliés dans **une organisation transversale des diplômes de jeunesse, d'éducation populaire et des sports (JEPS)** : Brevet Professionnel BP JEPS (niveau IV), Diplôme d'Etat DE JEPS (niveau III), Diplôme d'Etat Supérieur DES JEPS (niveau II). Cette fusion entre les diplômes de l'animation socioculturelle et de l'animation sportive ne doit cependant pas faire oublier que **les champs Jeunesse d'une part, et Sports d'autre part restent très cloisonnés**. On parle d'ailleurs couramment d'« animateur socio-éducatif » ou « animateur jeunesse » alors qu'on emploiera plutôt le terme d'« éducateur sportif ».

Le processus de professionnalisation des métiers de l'animation a aussi pu être ressenti comme « un facteur ayant plus ou moins éloigné le métier du socle social et des valeurs de l'éducation populaire sur lesquels il était initialement construit »¹. Les structures employeuses sont aujourd'hui diverses : certains animateurs travaillent pour des structures marchandes tels que les villages-vacances et de loisirs, d'autres pour des associations agissant en lien direct avec les collectivités territoriales.

¹ Anne-Sophie Dumortier et Stéphanie Maillot, *Métier, une notion en transformation ? Exemples de l'animation et des activités industrielles*, ORM, Mémo n°51, mai 2011, [orm-paca.org].

Démarche d'éducation populaire et démarche de développement durable

Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins. Dans un contexte de crise sociale et écologique, il s'agit de responsabiliser la génération actuelle à l'égard des générations futures, dans une démarche qui incite à agir localement et penser globalement en prenant en compte trois piliers : l'écologique, le social et l'économique, pour lesquels les acteurs de la société civile (associations, ONG, enseignants...) jouent un rôle éducatif.

Ici se trouve le **point de convergence** entre démarche d'éducation populaire et démarche de développement durable. **Les animateurs d'éducation populaire sont aujourd'hui des acteurs potentiels du développement durable**, au travers des actions qu'ils conduisent pour sensibiliser leurs publics à la préservation de l'environnement, au développement d'attitudes citoyennes responsables, à l'invitation au débat et à la réflexion sur les enjeux et les problématiques de société, sur les questions de l'emploi, sur les valeurs de solidarité, d'humanité, de solidarité. **Ces enjeux de développement durable constituent un support capable de redonner un sens** qui pouvait sembler perdu dans une société où tendent à croître les démarches individualistes, et **qui permet aux animateurs d'être des acteurs de la transformation sociale**.

Le développement durable renvoie à des préoccupations contemporaines sur nos modes de vie, de production et de consommation. Au-delà, **le développement durable est également une démarche et une approche dans lesquelles les valeurs de l'éducation populaire sont très présentes**.

Quelques données socio-économiques sur le secteur de l'animation en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

❖ L'emploi dans le secteur de l'animation et du sport en région PACA en 2012

► Près de 27 000 emplois dans les secteurs de l'animation et du sport

Estimation régionale d'emploi. Il est question ici « d'estimation » à la fois parce que certaines données sont provisoires et parce que les sources disponibles portent sur les années 2009 à 2011.



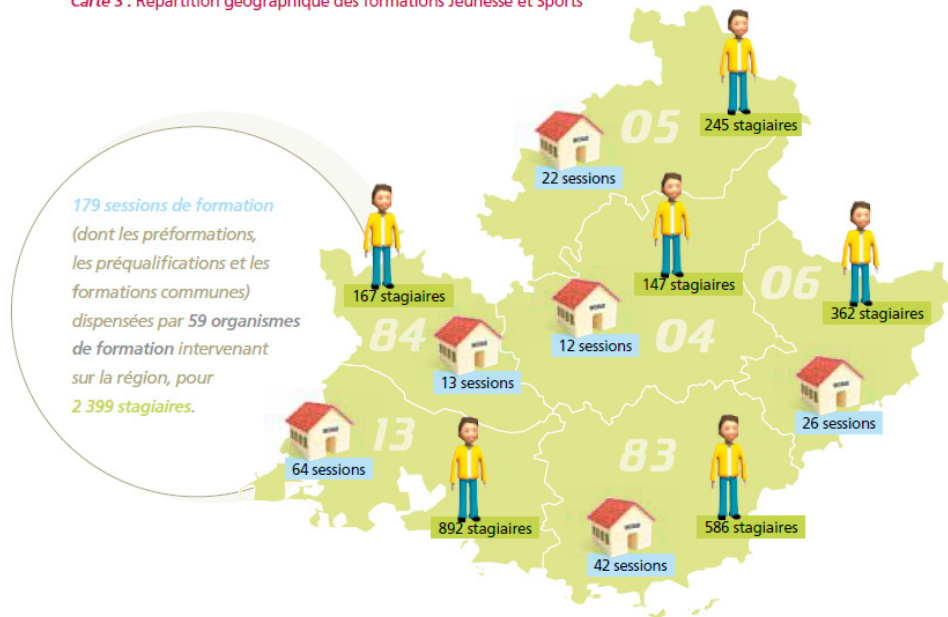
Source : Anne-Sophie Dumortier, Chiffres-clés PACA 2012, ORM, coll. « Animation et sports », n°7 déc. 2012 [orm-paca.org].

L'année 2010 a marqué un arrêt de la hausse de l'emploi régional dans le secteur. Cependant, les employeurs du secteur Jeunesse et Sports ont par la suite massivement eu recours au dispositif des emplois d'avenir : fin novembre 2013, soit un an après l'entrée en vigueur du dispositif, plus d'un emploi d'avenir sur cinq était signé dans les secteurs Jeunesse et Sports en région PACA. Ce recours massif aux emplois d'avenir a permis de combler en partie le recul des effectifs, notamment dans l'animation socioculturelle².

❖ Nombre de stagiaires en formation Jeunesse et Sports en région PACA en 2012-2013

2 400 stagiaires en formations habilitées par la DRJSCS PACA, en 2012-2013

Carte 3 : Répartition géographique des formations Jeunesse et Sports



Source : ORM – Enquête de suivi des effectifs en formation 2012-2013.

Source : Anne-Sophie Dumortier, Animation et sports, ORM, semestriel n°18, décembre 2013, [orm-paca.org].

² Anne-Sophie Dumortier, Animation et sports, ORM, semestriel n°18, décembre 2013, [orm-paca.org].

Le développement durable s'entend comme une approche globale à la confluence de trois types de préoccupations : environnementales, sociales et économiques. Elle est régie par un principe d'action fondamental : la gouvernance. Pour autant, cette notion est relativement récente et encore méconnue : le développement durable est encore souvent assimilé à la seule préservation de l'environnement. Les secteurs de l'animation socio-culturelle et sportive n'échappent pas (complètement) à cette règle de simplification. Le secteur sportif, s'il multiplie les initiatives liant sport et développement durable, peut encore avoir du mal à dépasser les démarches purement environnementales pour engager des réflexions et des actions plus globales. Les professionnels de l'animation socio-culturelle, quant à eux, butent encore sur la difficulté à concilier développement durable et nécessité inhérente à leur activité de répondre aux besoins essentiels immédiats de leurs publics. Dans un cas comme dans l'autre, **il est nécessaire de décentrer le regard et d'intégrer les notions de territoire et de participation pour interroger le lien entre développement durable et secteurs de l'animation socio-culturelle et sportive.**

Le portage politique et institutionnel de l'intégration de démarches de développement durable dans le secteur du sport

Le secteur du sport s'implique, depuis plusieurs années, dans la promotion de démarches de développement durable : les conférences et lieux de réflexion réunissant les acteurs sportifs (qu'il s'agisse du sport professionnel ou amateur) se multiplient sur cette thématique et des initiatives porteuses d'action sont lancées. Le CIO a ainsi inscrit le développement durable dans la charte olympique dès 1996.

Au niveau de l'Etat, le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports porte depuis 2009 une dynamique « Sports et développement durable ». En 2010 est adoptée la Stratégie Nationale du Développement Durable du Sport (SNDDS)¹, construite autour de neuf défis². La conférence environnementale pour la transition écologique de 2013 a également été l'occasion de lier sport et développement durable. Ainsi, deux mesures sont à noter :

- Mesure n°7 : Mettre en œuvre l'intégration de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable dans les formations professionnelles initiales du champ de l'animation et du sport.
- Mesure n°9 : Faire du Développement durable un nouvel axe des relations entre le ministère chargé des sports et les fédérations sportives.

Ces deux mesures, si elles trouvent une mise en œuvre opérationnelle, peuvent être porteuses de véritables évolutions dans les pratiques d'animation et d'éducation sportive.

Au niveau de l'institution régionale, les élus ont voté en 2014 une délibération visant à « accompagner des manifestations sportives soutenues par la Région PACA vers une meilleure prise en compte du développement soutenable ». Il s'agit là de la déclinaison d'une délibération-cadre votée en 2012 sur l'application de critères éco-responsables pour l'organisation d'évènements bénéficiant d'une subvention de la Région. Par ailleurs, la Région PACA a mis en place en 2013 la Conférence

¹ Elle est la déclinaison directe de la Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD) du Ministère de l'écologie.

² Les neuf défis du développement durable : consommation et production durables, éducation, formation et recherche, gouvernance, changement climatique et énergies, transport et mobilité durable, conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles, santé et développement durable, responsabilité sociale du sport, défis internationaux en matière de développement durable. Source : Site Sports et développement durable [developpement-durable.sports.gouv.fr].

régionale du sport en partenariat avec l'ensemble des acteurs du mouvement sportif de PACA. L'idée est de s'appuyer sur cette instance comme espace d'échanges et de débats pour renouveler la gouvernance du sport en région afin de nourrir collectivement un futur schéma régional du sport. Cette instance oriente ses travaux autour de trois thématiques :

- Fonctions sociales et économiques du sport en Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Sport, territoires, aménagement et développement durable ;
- Spécificités du sport de haut niveau non professionnel en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Pour autant, le développement durable, s'il est explicitement mentionné dans une des thématiques, n'est pas abordé de manière globale : pour preuve, la distinction entre fonctions sociales et économiques du sport au sein d'une thématique, et le lien entre sport et développement durable au sein d'une autre thématique. Cette dernière tend à questionner le lien entre sport et développement durable sous une entrée essentiellement environnementale.

Des réflexions sont lancées afin d'intégrer des démarches de développement durable dans le secteur du sport mais il semble que nous en soyons encore au premier niveau de maturité. Aujourd'hui, l'enjeu est double : tout d'abord, suivre la déclinaison opérationnelle, l'aboutissement concret des initiatives et réflexions lancées au niveau institutionnel ; ensuite, sortir des approches purement environnementales lorsqu'on entend encourager des démarches de développement durable.

Les enjeux de la prise en compte du développement durable avec les publics dans les métiers de l'animation : au-delà de l'apparente incompatibilité, une évidence

La question de la prise en compte du développement durable dans les pratiques d'animation présente une certaine particularité pour les professionnels intervenant pour le compte de centres sociaux ou dans le cadre de dispositifs politique de la ville notamment. Comme évoqué plus haut, l'activité de ces animateurs remplit souvent un rôle de régulation sociale, aux côtés des éducateurs et des assistants sociaux.

Actuellement, inscrire les pratiques d'animation dans une démarche de développement durable semble souvent superflu pour ces professionnels qui sont confrontés aux situations de précarité et difficultés sociales des habitants qu'ils rencontrent. Les remarques de type « on a déjà tellement à faire » ou « ils doivent déjà se préoccuper d'eux avant de se préoccuper de l'environnement » sont courantes. Cette réaction de professionnels de l'animation est d'abord liée à une **méconnaissance de la notion de développement durable**. En effet, dans une approche systémique et globale, les démarches de développement durable questionnent ces préoccupations quotidiennes liées aux modes et conditions de vie des personnes. Plus qu'une contrainte superflue, **l'approche développement durable peut présenter une véritable plus-value en ce qu'elle incite au décentrement, à la projection dans le temps et l'espace.** Lorsque l'on se focalise sur les problèmes du moment, il est difficile de voir au-delà des difficultés que l'on rencontre, comme un mur infranchissable. Lorsque l'on entre dans une vision prospective en revanche, que l'on vise la préparation de l'avenir, on est alors plus susceptible de se mettre en mouvement et de trouver ainsi les réponses aux préoccupations du présent. **Le défi aujourd'hui est donc d'abord de déconstruire les idées reçues des animateurs sur le développement durable** pour pouvoir ensuite toucher les habitants.

Par ailleurs, nous l'avons évoqué à travers l'histoire de l'éducation populaire, le rôle même de l'animateur est d'ouvrir, avec les habitants, des espaces d'expression des besoins, des attentes, mais aussi des envies et des aspirations. Ces espaces d'expression doivent aussi être le lieu de la construction des réponses avec et pour les habitants. Les animateurs accompagnent ainsi les initiatives des habitants pour le développement de leur territoire. Mais **le premier enjeu de l'animateur est d'abord d'ouvrir ces espaces d'expression**. Nous retrouvons ici **le principe de gouvernance** qui est au cœur de toute démarche de développement durable. Il s'agit donc de créer les conditions de la concertation pour permettre une véritable prise en compte de l'autre, lui permettre de s'exprimer à partir de ce qu'il vit, de ce qu'il est et non à partir de ce qu'on souhaite lui faire dire. L'enjeu de l'animation est bien de mettre en mouvement des personnes autour d'un projet dont ils sont à l'origine. Nous passons ainsi de l'idée de « culture pour tous » à celle de « culture de tous », dès lors que l'on entend la culture au sens sociologique du terme, c'est-à-dire ce qui est commun à un groupe de personnes. **La question posée ici, au-delà du questionnement sur la prise en compte du développement durable, est celle de la participation des habitants** : les politiques sont aujourd'hui convaincus de la nécessité de faire participer les habitants, pour preuve la popularité du terme de démocratie participative. Mais concrètement, **comment faire participer les habitants et à quoi faire participer les habitants ?** Cette même question se pose quotidiennement aux professionnels dans leurs pratiques d'animation.

Au-delà du « dogme de l'éco-manifestation »

Les incitations à agir des fédérations sportives en direction des clubs en matière de développement durable ont longtemps porté sur des aspects essentiellement environnementaux concrétisés par la promotion des éco-gestes. En tête de liste des actions promues, la gestion des déchets sur un site, en particulier lors de l'organisation de manifestations sportives. De plus en plus d'événements rassemblant du public, qu'ils soient culturels ou sportifs, peuvent se prévaloir d'être « écolabellisés ». Pourtant, nombre d'entre eux mettent en évidence leur engagement en matière environnementale sans toujours percevoir la dimension globale du développement durable. **L'enjeu aujourd'hui est donc d'aller au-delà du « dogme de l'éco-manifestation » pour entrer dans une véritable démarche de développement durable qui donne à réfléchir sur le sens de l'activité.**

En matière sportive, les éducateurs doivent pouvoir intégrer à leurs pratiques une démarche de développement durable qui donne un sens à l'activité sportive au-delà de la seule transmission de techniques sportives. Le lien entre sport et développement durable permet assez naturellement de questionner **le rapport au corps et à la santé**. Il pousse aussi régulièrement, nous l'avons évoqué, à **tenir compte de l'impact environnemental d'une activité sportive sur un site, un territoire**. Les sports de nature sont particulièrement sensibles et engagés sur cette thématique³. Des structures de sports aquatiques ont notamment sollicité la Maison Régionale de l'Eau sur la thématique « comment avoir une pratique sportive respectueuse de l'environnement ? ». Mais **la question de la relation d'une activité sportive ou culturelle à un territoire** peut se poser bien au-delà de la seule dimension environnementale. **Le sport et la culture peuvent être vecteurs de valeurs partagées au sein d'un territoire.**

³ Un certain nombre de manifestations sportives en PACA – en particulier celles se déroulant sur un site Natura 2000 – sont soumises à une évaluation de leurs incidences environnementales

Ainsi, en région PACA, certains comités départementaux affichent leur volonté d'être de véritables acteurs sociaux et économiques du territoire, à travers de petites actions sans qu'il s'agisse de grandes manifestations sportives.

Sport et développement durable, culture et développement durable à l'aune de la notion de territoire

La notion de territoire est essentielle à prendre en compte lorsque l'on parle d'environnement et de développement durable. En effet, les enjeux de préservation de l'environnement sont différents selon les territoires ; s'en tenir à des représentations mentales erronées du développement durable qui réduisent cette notion à des éco-gestes transposables partout peut même être contre-productif. Il est essentiel de **prendre en compte les spécificités territoriales dans les activités sportives ou touristiques notamment** : ainsi, en région PACA, un des enjeux majeurs est celui de la gestion de l'eau. La pratique des activités sportives ou touristiques doit donc se faire en tenant compte de cet enjeu territorial. La réflexion sur le lien entre sport et développement durable à partir de la notion de territoire a poussé les acteurs régionaux à se questionner sur la thématique « les espaces naturels sont-ils des terrains de sport ? »⁴. Ces réflexions amènent à **concevoir les activités sportives comme pratiques qui s'insèrent nécessairement dans un projet de territoire**. Plus encore, **le sport ne peut-il pas être un levier pour des démarches de développement durable sur les territoires ?**

La question est tout aussi valable pour **la culture**, et peut même se poser de manière inconditionnelle. Les collectivités intègrent de plus en plus des actions « culturelles » pour mobiliser les habitants autour d'une démarche de développement durable, à l'exemple de Miramas qui entend construire un Agenda 21 de la culture. Certains acteurs considèrent même **la culture comme quatrième pilier du développement durable**⁵ et s'attachent à souligner le rôle de la culture, dans toute sa diversité, comme vecteur et catalyseur dans la promotion du développement durable⁶. L'Agence régionale pour l'environnement a notamment lancé en 2012 en région une réflexion collective sur la thématique « Développement durable des territoires : un défi culturel ? »⁷. La culture est alors pensée comme une dimension essentielle du développement durable dans le sens où **elle permet de créer des passerelles avec les piliers économique, social et environnemental**, et complète chacun d'entre eux. La prise en compte de l'aspect culturel est essentielle pour répondre pleinement aux défis de nos sociétés ; sans cette réflexion, il paraît difficile d'ancrer un territoire dans un développement durable alors que ce territoire est marqué culturellement. En effet, « la croissance économique, l'inclusion sociale et l'équilibre environnemental ne peuvent à eux seuls refléter toutes les dimensions de nos sociétés mondialisées »⁸.

4 <http://www.renpaca.org/docs/articles/docs/cahier12.pdf>

5 Voir notamment les réflexions menées par l'organisation mondiale « Cités et gouvernements locaux unis ». [uclg.org]

6 Voir notamment les réflexions menées par l'UNESCO. UNESCO, *La culture : clé du développement durable*, congrès international de Hangzhou, 15-17 mai 2013, [unesco.org]

7 ARPE PACA, « Développement durable des territoires : un défi culturel ? », journée de rencontres et d'échanges du 11 décembre 2012 à l'Hôtel de Région de Marseille, [arpe-paca.org]

8 Cités et gouvernements locaux unis, *La culture : quatrième pilier du développement durable*, déclaration du 17 novembre 2010. [agenda21culture.net]

Dans l'ensemble de ces réflexions, le défi de la prise en compte de la culture n'est donc pas seulement pensé comme « accès à la culture pour tous » mais également comme prise en compte de la « culture en tant que facteur et vecteur de notre relation à la nature, notre relation aux autres, notre relation à l'économie »⁹. Dans cette perspective, **le pendant de l'accès à la culture, aux informations et aux ressources est évidemment la liberté d'expression pour tous les citoyens. La notion de participation** revient à nouveau au cœur de nos préoccupations. **Se donner les moyens de voir réussir des projets ancrés dans une démarche de développement durable suppose de renforcer la proximité avec les territoires et leurs populations.** L'animation socioculturelle, dans son travail quotidien avec les habitants, doit ainsi participer de cet objectif.

Pour encourager ces volontés, il paraît plus pertinent de **s'appuyer sur les initiatives existantes sur chaque territoire** et de les relayer afin d'inciter les acteurs locaux à s'en saisir. Dans une telle configuration, le rôle des institutions souhaitant promouvoir l'entrée dans des démarches de développement durable, qu'il s'agisse de collectivités, de fédérations ou autres, repose davantage sur une **capacité de mise en réseau des différentes initiatives et des acteurs.** Il s'agit alors de valoriser ce qui existe, encourager ce qui émerge et lui donner un écho sur le territoire. Pour exemple, l'organisation de vide-greniers se développe. Il s'agit bien d'aller au-delà de seules réunions d'échanges de bonnes pratiques. L'enjeu sur les territoires est d'accompagner les démarches de développement durable dans le sens d'une **structuration des actions et des acteurs**, et non de chercher à transposer de manière indifférenciée des guides ou des outils d'intégration du développement durable. **Territoire, gouvernance et mise en réseau** sont alors les maîtres mots de ces démarches.

⁹ Claude HOLYST, « Enjeux », in ARPE PACA, « Développement durable des territoires : un défi culturel ? », *Op. cit.*, p.7.

Les formations menant aux diplômes Jeunesse et Sports intègrent aujourd'hui les préoccupations relatives au développement durable. Dans la suite de la Stratégie Nationale de Développement Durable, une réflexion menée au niveau national et impulsée par le Ministère Jeunesse et Sports a permis de faire évoluer les diplômes de l'animation et du sport en ce sens. Ces évolutions accompagnent et, dans une certaine mesure, devancent même la prise en compte encore timide du développement durable dans les pratiques d'animation par les structures employeuses.

La prise en compte des enjeux liés à l'environnement et au développement durable dans les formations Jeunesse et Sports

Présentation de la stratégie du ministère visant à intégrer l'éducation à l'environnement et au développement durable dans tous les diplômes de l'animation et du sport¹

« Le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative a impulsé en 2012 et 2013 une nouvelle stratégie intégrant l'éducation à l'environnement et au développement durable dans toutes les formations du niveau IV au niveau II, tant pour le champ du sport que pour celui de l'animation.

❖ **Élaboration d'un guide pour les formateurs pour une mise en œuvre en 2014**

Un guide a été réalisé par le ministère (les directions des sports et de la jeunesse), en collaboration avec les acteurs de l'animation, du sport et de l'EEDD [éducation à l'environnement et au développement durable]. Il est à l'usage des formateurs dans les organismes de formation du sport et de l'animation. Il permet la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie.

Intitulé « Guide pour la prise en compte de l'environnement et du développement durable dans les formations des diplômes de niveau IV (BP), III (DE) et II (DES) de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport à l'usage des formateurs »², il a vocation à permettre aux équipes pédagogiques d'élaborer un projet de formation en prenant en compte les spécificités territoriales, celles des publics concernés et les compétences professionnelles à acquérir par les futurs diplômés. [...]

❖ **Conception du BP JEPS animation « éducation à l'environnement et au développement durable »**

Un diplôme de niveau IV a été créé pour restaurer une filière complète de l'EEDD dans le champ de l'animation, par un arrêté du 21 juillet 2011 portant création de la spécialité « éducation à l'environnement vers un développement durable » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

En parallèle, un certificat de spécialisation « accompagnement à la démarche de développement durable » est associé à toutes les spécialités du BPJEPS par un arrêté du 15 octobre 2012 [...]. »

1 Mélodie Crouzat, Mission sport et développement durable, Direction des sports, « Zoom sur... Conférence environnementale 2013 et le sport », Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, site internet Sport Développement durable, 8 octobre 2013, [developpement-durable.sports.gouv.fr]

2 <http://developpement-durable.sports.gouv.fr/m/ressources/details/guide-pour-la-prise-en-compte-de-l-environnement-et-du-developpement-durable-dans-les-formations-des-diplomes-de-niveau-iv-bp-iii-de-et-ii-des-a-l-usage-des-formateurs/184>

L'intérêt de créer une spécialisation dédiée au développement durable peut poser question dès lors qu'on entend le promouvoir comme démarche globale.

En effet, le fait d'étiqueter une formation « DD » peut avoir un effet enfermant puisque ce sont les personnes déjà sensibles aux enjeux du développement durable qui s'orienteront vers cette spécialité. Le véritable enjeu quant à l'intégration du développement dans les formations Jeunesse et sports n'est pas de former des professionnels des démarches de développement durable ou de préservation de l'environnement d'emblée acquis à la cause, mais de **sensibiliser et d'impliquer l'ensemble des futurs professionnels de l'animation.**

Il est donc nécessaire d'orienter les actions des organismes de formation vers **une intégration en transversale du développement durable dans les formations sans en faire une spécialisation.** Cette approche ne suppose pas forcément de consacrer des modules au développement durable dans chacune des formations mais de l'aborder, de l'insuffler, de l'incorporer dans l'ensemble des modules. Cette transversalité est d'autant plus appropriée pour la formation BPJEPS que celle-ci préconise une approche par projets dans laquelle l'apprenant est invité à comprendre les interactions entre acteurs, sur un territoire etc. et donc se questionner selon une logique systémique. Le certificat de spécialisation (CS) « accompagnement à la démarche de développement durable » est d'ailleurs davantage conçu comme un fil conducteur qui amène l'apprenant à prendre en compte toutes les dimensions du développement durable à travers le projet.

Ce même type de réflexion sur les choix pédagogiques peut avoir lieu lorsqu'on s'intéresse, par exemple, aux compétences numériques ou lorsque l'on pose la lutte contre les discriminations comme thématique à intégrer à la formation. Ce sont autant de **démarches et de pratiques qui se vivent au quotidien.** Dans cette logique, au-delà de la formation, c'est également l'établissement de formation qui doit se questionner pour porter un projet d'établissement intégrant les enjeux du développement durable. La question de **l'exemplarité du lieu et des fonctionnements du lieu, de l'organisme** est donc également fondamentale.

Par ailleurs, l'intégration d'une démarche d'éducation à l'environnement et au développement durable dans la formation fait l'objet d'un critère spécifique que l'organisme de formation doit remplir afin d'obtenir l'habilitation à délivrer la formation qui prépare au BPJEPS³. Les demandes d'habilitation sont examinées par les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJCS).

L'intégration opérationnelle du développement durable dans les formations : les DRJCS et les organismes de formation en première ligne

La prise en compte du développement durable dans les formations, impulsée par le niveau national, peut néanmoins soulever des difficultés pour les acteurs de terrain dans sa mise en œuvre opérationnelle. Les agents des DRJCS, en charge de l'examen des dossiers de demande d'habilitations des formations Jeunesse et Sports, ne disposent pas toujours des compétences ni des connaissances nécessaires pour **évaluer la conformité au regard du critère « intégration d'une démarche d'éducation à l'environnement et au développement durable » dans les formations.** En effet, comme évoqué plus haut, le développement durable est une notion encore mal connue et souvent réduite au seul aspect environnemental.

³ Code du sport, art.212-20.

Il pourrait donc être nécessaire de **proposer une sensibilisation à destination des DRJCS pour qu'elles soient en capacité d'analyser ces dossiers en percevant l'approche nécessairement globale que suppose une démarche de développement durable**. Cette remarque est valable pour de nombreuses administrations, notamment territoriales, qui posent souvent le « développement durable » comme critère pour bénéficier de financements publics.

Par ailleurs, **les organismes de formation eux-mêmes sont bien souvent désarmés face à ces nouvelles exigences**. Des initiatives ont été lancées pour tenter d'accompagner les organismes de formation dans ce nouveau chantier : **l'élaboration du « guide pour la prise en compte de l'environnement et du développement durable dans les formations des diplômes de niveau IV (BP), III (DE) et II (DES) de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport à l'usage des formateurs »** en est un exemple. Les organismes de formation continuent pourtant de ressentir certaines difficultés face à des évolutions qui nécessitent une réflexion profonde de la part de l'ensemble de la structure et de l'équipe pédagogique pour entrer dans une démarche de développement durable. Au-delà de la diffusion d'un guide, **les organismes et les équipes de formation ont besoin de s'approprier la notion de développement durable pour ensuite l'intégrer dans leurs contenus et pratiques de formation**. Cette appropriation peut se faire sous la forme d'une formation ou d'un accompagnement de type formation-action (cf. partie Illustration qui présente une initiative de ce type en Languedoc-Roussillon).

L'émergence d'une demande de sensibilisation des professionnels de l'animation socioculturelle et sportive pour en faire des acteurs du développement durable

Les structures employeuses de professionnels de l'animation socioculturelle et sportive, en particulier les collectivités, seraient de plus en plus sensibles à la plus-value en matière de développement durable que pourraient leurs apporter leurs salariés /agents. Il est cependant prématuré de parler d'un mouvement ancré et massif.

La sensibilisation des professionnels en ce sens est notamment impulsée par le politique au niveau national et par les instances représentatives (les ministères, les comités sportifs, les fédérations etc. Cf. ci-dessus). Ainsi, le Comité régional olympique et sportif Provence-Alpes a mis en place un plan d'actions « Sport et développement durable » qui repose sur trois axes : informer, former et accompagner les structures sportives à l'intégration de démarches de développement durable. Le CROS identifie la formation comme levier essentiel pour faire des dirigeants, encadrants et éducateurs sportifs des acteurs du développement durable. Il souhaite encourager les plans de formations des structures sportives en ce sens⁴. Cette volonté portée par le CROS met en lumière la nécessaire cohérence entre les pratiques dans le monde du travail et les contenus des formations, qu'elles soient initiales ou continues.

L'Union régionale des centres sociaux a également proposé, il y a quelques années en région PACA, des parcours d'accompagnement des centres sociaux dans des démarches de développement durable. Il s'agissait de proposer aux centres sociaux des modules de formation de 2 à 3 jours sur plusieurs thématiques :

⁴ Voir notamment http://www.paca.drjcs.gouv.fr/IMG/pdf/2011-12-08_sport_developpement_durable.pdf

énergie (formation assurée par le GERES - Groupe énergies renouvelables, environnement et solidarités), eau (formation assurée par la Maison régionale de l'eau), alimentation, déchets. Mais ce programme s'est arrêté, faute de financement. Les préoccupations relatives au développement durable ne sont donc pas absentes des réflexions menées par les professionnels de l'animation socioculturelle. Cependant, il semble qu'elles ne soient pas posées comme une priorité ; par ailleurs, la prise en compte de l'approche globale serait également à mettre en question : le parcours de formation proposé porte encore essentiellement sur des problématiques environnementales. **Si la sensibilité vis-à-vis du développement durable émerge, il semble, comme dit précédemment, que nous en soyons encore au premier stade de maturité.**

Aller plus loin ? Vers des parcours de professionnalisation ambitieux, ancrés dans les territoires et adaptés aux différents publics et activités des métiers de l'animation

Pour certains acteurs du développement durable, **le champ de l'animation mérite une attention particulière compte tenu des liens nécessaires de ces activités avec le territoire.** Il serait pertinent de **proposer des formations continues en ce sens et de renforcer, dans les formations initiales Jeunesse et sports, les contenus qui permettent de déconstruire ou compléter les représentations mentales erronées ou incomplètes au sujet du développement durable.**

On en revient ici à l'approche nécessairement transversale du développement durable et à la prise en compte des spécificités territoriales, notamment dans les pratiques sportives et d'animation de plein air. A titre d'exemple, en région PACA, il serait pertinent de mettre en œuvre des formations qui questionnent la gestion de l'eau au regard des activités sportives et de plein air.

Concernant **les animateurs intervenant quotidiennement auprès des habitants dans les centres sociaux**, auprès des jeunes dans les quartiers etc., ils ont de plus en plus, sur le terrain, des réflexes qui s'ancrent dans des pratiques de développement durable (par rapport aux « éco-gestes », mais aussi à la santé, à l'alimentation etc.). Mais ces réflexes sont souvent en décalage avec les pratiques des habitants ; il est nécessaire de les replacer dans une approche globale de développement durable et qui tienne compte des aspects territoriaux et culturels pour **leur donner du sens.** Les animateurs ont aujourd'hui besoin de clés pour donner aux habitants des réponses en situation concrète : à titre d'exemple, s'appuyer sur un temps comme le goûter pour sensibiliser aux enjeux du développement durable au travers de l'alimentation. L'enjeu est donc de **déconstruire les idées reçues des animateurs pour travailler avec eux sur les enjeux du développement durable au regard des situations rencontrées avec les publics avec lesquels ils travaillent.** Beaucoup d'animateurs sont eux-mêmes issus des quartiers où ils travaillent et, sociologiquement parlant, maîtrisent les codes pour travailler avec les habitants. S'ils intègrent les enjeux globaux du développement durable, ils seraient donc capables de les traduire, les transposer dans les pratiques auprès et avec les habitants pour que ceux-ci deviennent eux-mêmes acteurs du développement durable. Ainsi, **l'intégration d'une réflexion globale sur les enjeux du développement durable dans les formations des animateurs permettrait à ceux-ci de devenir des vecteurs du développement durable auprès des habitants.**

Intégration du développement durable dans les formations Jeunesse et Sports : création d'un guide au niveau national et action expérimentale en Languedoc-Roussillon.

Présentation de ces deux actions par Sylvie KEMPF, Directrice de l'association Le Merlet. Cette association est basée en Languedoc-Roussillon et propose des formations dans le domaine de l'animation, la pleine nature, l'expression et l'environnement. Elle propose également des séjours de vacances et autres activités destinées à la jeunesse¹.

Ces dernières années, les incitations politiques se font de plus en plus pressantes pour intégrer le développement durable dans les formations, et notamment, nous l'avons vu, dans les formations Jeunesse et Sports (cf. le critère d'habilitation de la formation relatif à l'intégration d'une démarche de développement durable). Mais concrètement, comment intégrer en transversal le développement durable dans ces formations ?

- ✦ **La création du « Guide pour la prise en compte de l'environnement et du développement durable dans les formations des diplômés de niveau IV, III et II de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, à l'usage des formateurs » 2013-2014.**

Le Ministère Jeunesse et Sports a soutenu des initiatives visant à outiller les formateurs et les organismes dans ces démarches. C'est ainsi qu'a été créé le « Guide pour la prise en compte de l'environnement et de développement durable dans les formations des diplômés de niveau IV, III et II de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, à l'usage des formateurs »².

L'association Le Merlet, ainsi que le CREPS Sud-Est, ont notamment participé à la rédaction de ce guide. L'idée initiale était de concevoir un guide opérationnel dont pourraient s'emparer les formateurs des formations Jeunesse et sports. Il s'agissait de leur proposer un outil afin qu'ils comprennent comment la démarche de développement durable peut s'intégrer dans l'acte de formation, en appliquant une grille d'analyse « développement durable » aux différentes unités capitalisables des référentiels de chaque diplôme, quel que soit le niveau. Ce guide incite ainsi le formateur à réinterroger son approche pédagogique et ses contenus de formation à travers cette grille d'analyse.

Exemple d'application de la grille au BPJEPS UC3 (extrait du guide)

UC3 - Préparer un projet ainsi que son évaluation

*Identifier les ressources et les contraintes
Définir les objectifs du projet
Elaborer un plan d'action
Préparer l'évaluation du projet*

¹ [lemerlet.asso.fr]

² <http://developpement-durable.sports.gouv.fr/m/ressources/details/guide-pour-la-prise-en-compte-de-l-environnement-et-du-developpement-durable-dans-les-formations-des-diplomes-de-niveau-iv-bp-iii-de-et-ii-des-a-l-usage-des-formateurs/184>

La participation et la co-construction des projets et de leur évaluation sont des éléments moteurs des dynamiques de DD. Diagnostic partagé et évaluation concertée permettent entre autres choses de concrétiser de manière forte les principes de participation, de solidarité, de responsabilité et de cohérence dans les projets quand ils sont bien identifiés dans les objectifs de l'action.

La question sociale (développement humain et cohésion sociale)

Je mets en lien les acteurs concernés par une action ?

Les priorités et les objectifs sont prédéfinis et on choisit le public en fonction ?

Les participants sont déjà définis, je les associe au choix des priorités, des objectifs ?

La question économique

Je cherche à connaître les ressources et les contraintes spécifiques au territoire ?

Je suis capable dans l'élaboration de mon projet de favoriser du partenarial local et des achats locaux ?

J'ai suffisamment d'arguments pour convaincre ma hiérarchie de soutenir une démarche de développement durable dans la mise en place de mes actions ?

Je connais le budget du projet, les marges de manœuvre ?

La question écologique

J'intègre la dimension écologique dans l'élaboration d'un projet ? Exemples :

Déplacements : covoiturage, intégrer cette contrainte dans la programmation des activités, favoriser les réunions téléphoniques, encourager les transports en commun, à pied ou à vélo.

Achats : favoriser les produits qui prennent en compte les contraintes environnementales.

Gestion des déchets : mise en place du tri des déchets lors d'une manifestation sportive.

Terrain : sorties sur le terrain, contact direct avec l'environnement.

La question de la participation (gouvernance)

Il existe un projet de structure qui me permet de situer mon action ?

Il existe des espaces pour réinterroger la cohérence entre les actions et les objectifs ?

Je favorise la dimension participative dans l'élaboration d'un projet à tous les niveaux : diagnostic, objectifs, plan d'action, évaluation pour un projet partagé ?

Ce guide est d'abord destiné au formateur mais dans une approche globale du développement durable, il est nécessaire que l'organisme de formation également intègre une démarche de développement durable pour garantir son opérationnalité et la cohérence des pratiques. C'est donc une démarche structurante qui doit être portée par l'organisme. Le Ministère a souhaité pousser certaines initiatives dans ce sens et deux DRJCS ont été retenues pour lancer deux expérimentations en parallèle, dont une en Languedoc-Roussillon.

✦ Zoom sur l'expérimentation conduite en Languedoc-Roussillon – 2014.

C'est ainsi que Le Merlet a conduit une action, avec le soutien de la DRJCS Languedoc-Roussillon et du Ministère, visant à accompagner les agents de la DRJCS et les organismes de formation dans une démarche d'amélioration continue au regard du développement durable et prenant en compte l'ensemble de l'activité de formation.

Pour réaliser cet accompagnement, la première étape consistait d'abord à questionner, avec la DRJCS, l'application et les modalités d'évaluation du critère d'habilitation n°8 portant sur « l'intégration au sein de la formation d'une démarche d'éducation à l'environnement vers le développement durable ». Ensuite est venu l'accompagnement à proprement parler des organismes de formation dans le sens d'une réponse à ce critère.

❖ **Accompagnement des services de la DRJCS**

Cette phase prend la forme d'une journée de formation-action à la démarche de développement durable dans les formations Jeunesse et Sport, destinée aux personnels de la DRJCS. Les objectifs de la formation sont les suivants :

- Permettre au personnel instructeur d'instruire les dossiers d'habilitation BP JEPS, DE JEPS, DES JEPS en intégrant le nouveau critère.
 - Cet objectif passe par la sensibilisation au concept de développement durable.
- Réfléchir à l'accompagnement des organismes de formation dans la démarche de développement durable, c'est-à-dire :
 - Transposer, décliner la notion de développement durable au montage d'une formation en s'aidant des guides existants ;
 - Créer un outil permettant aux organismes de formation de s'approprier le développement durable et d'entrer dans une démarche de progrès ;
 - Réfléchir à l'ingénierie d'une formation / d'un accompagnement dans la démarche.

❖ **Accompagnement des organismes de formation**

Cette phase prend la forme d'une journée de formation pour « Intégrer une démarche de développement durable dans son organisme de formation », organisée en deux sessions pour couvrir 23 organismes de formation. Cette journée de formation est organisée avec le concours de la DIFED³. L'habilitation pour la formation Jeunesse et Sports étant valable trois ans, l'idée est bien d'amener les organismes à s'engager dans une démarche de progrès et à la pérenniser. Cette formation consiste à :

- Sensibiliser à la démarche de développement durable et ses enjeux ;
- Amener les centres de formation à intégrer, à leur mesure, une démarche de développement durable au regard du critère d'habilitation n°8 ;
- Expérimenter des outils d'animation autour du développement durable.

Parmi les outils proposés à cette occasion aux organismes de formation, le Merlet a conçu un outil d'autodiagnostic des pratiques de l'organisme de formation au regard du développement durable. Cet outil est destiné aux directeurs et responsables des organismes de formation sport et jeunesse.

Les objectifs de ce travail d'autodiagnostic sont les suivants :

- Valoriser ce qui se fait déjà dans son organisme de formation ;
- Découvrir ce que les autres organismes de formation font déjà ;
- Découvrir l'outil qui permet de cerner concrètement comment se décline le concept de développement durable ;
- Disposer d'un outil pour intégrer le critère n°8 de l'habilitation ;
- Inciter à entrer dans une démarche de progrès.

Cet outil prend la forme d'un tableur qui interroge les pratiques du point de vue : social, économique, environnemental et de la gouvernance et ce à plusieurs niveaux : gestion de la structure, stagiaire, pédagogie, structure d'alternance. En somme, il s'agit là d'un outil qui peut s'adapter à une multitude de structures.

³ Organisme de formation DIFED : [difed.agropolis.fr]

❖ Et après ?

Le Merlet transmettra les conclusions de son expérimentation à la DRJCS du Languedoc-Roussillon et fournira le livrable de la formation ainsi que l'outil d'autodiagnostic. Le ministère Jeunesse et Sports incitera ensuite probablement les organismes de formation de la région à entrer dans ce type de démarches d'autodiagnostic et de progrès.

Au-delà, ce type de travail peut aussi s'entendre comme une démarche d'animation de l'équipe de formateurs. Ce travail d'autodiagnostic ne doit pas se réduire à remplir un tableau. Au contraire, la démarche de développement durable doit être animée sur la durée et impliquer l'ensemble de l'équipe pour finir par être complètement intégrée. Elle doit également être liée à d'autres démarches ou accompagnement qui existent déjà : les accompagnements proposés par les agences régionales pour l'environnement (comme l'ARPE PACA), les démarches Agenda 21, la démarche qualité RE.S.E.A.U. (Responsabilité sociale et environnementale de l'apprenant-usager) en région PACA etc. L'enjeu est donc bien de créer les conditions qui permettront aux organismes de faire vivre ces démarches.

Le BPJEPS spécialité EEDD (éducation à l'environnement vers un développement durable)

L'organisme Planète Sciences Méditerranée (PSM) est le seul organisme en région PACA à délivrer la formation BPJEPS spécialité EEDD⁴. A la création de la spécialité EEDD, l'organisme a souhaité appliquer son projet éducatif au développement durable : acquérir des connaissances sur l'environnement à travers les sciences, proposer des animations techniques et scientifiques pour appréhender le développement durable.

PSM porte également, depuis de nombreuses années déjà, le BPJEPS spécialité Loisirs tous publics qui présente la particularité de proposer à ses apprenants une unité capitalisable intitulée « Etre capable de développer des animations d'éducation relative à l'environnement ». Indépendamment du BPJEPS EEDD, PSM est une association dont les activités sont très liées l'environnement et à l'énergie : ainsi, PSM porte également un Espace Info Energie. Aujourd'hui, l'organisme envisage même d'abandonner le BPJEPS LTP pour ne proposer que le BP JEPS EEDD et ainsi se concentrer sur une formation qui correspond davantage à son cœur d'activité « environnement ».

⁴ Plus d'information sur le site de Planète Sciences Méditerranée à la page <http://www.planete-sciences.org/mediterranee/activites/formations/bpjeeps/bpjeeps-education-a-lenvironnement-vers-un-developpement-durable/>.

Publications et sites Internet mentionnés dans ce cahier :

- **Publications de l'Observatoire régional des métiers PACA** sur la thématique « Animation et sports » <http://www.orm-paca.org/Animation-et-sports>
- **Site de l'association Le Merlet** www.lemerlet.asso.fr
- **Site de l'association Planète Sciences Méditerranée** www.planete-sciences.org/mediterranee/
- **Site « Sport et développement durable » du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports** <http://developpement-durable.sports.gouv.fr/>
- **ARPE PACA**, « Développement durable des territoires : un défi culturel ? », journée de rencontres et d'échanges du 11 décembre 2012 à l'Hôtel de Région de Marseille, http://www.arpe-paca.org/environnement/developpement-durable-des-territoires-un-defi-culturel-_i5316.html.
- **DRJSCS PACA**, « Conférence du Développement durable du sport », CREPS Sud-Est Aix-en-Provence, jeudi 8 septembre 2011, http://www.paca.drjscs.gouv.fr/IMG/pdf/2011-12-08_sport_developpement_durable.pdf
- **Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports**, « Guide pour la prise en compte de l'environnement et du développement durable dans les formations des diplômés de niveau IV (BP), III (DE) et II (DES) à l'usage des formateurs », 2013, <http://developpement-durable.sports.gouv.fr/m/ressources/details/guide-pour-la-prise-en-compte-de-l-environnement-et-du-developpement-durable-dans-les-formations-des-diplomes-de-niveau-iv-bp-iii-de-et-ii-des-a-l-usage-des-formateurs/184>.

L'IRFEDD remercie l'ensemble des participants :

Raymond BANO (GRAF) ; Clotilde BERTRAND-HABERT (Centre Culture Ouvrière) ; Michèle BOI (EDF) ; Anne-Sophie DUMORTIER (ORM) ; Claude FULCONIS (CROS Provence-Alpes) ; Claude HOLYST (ARPE) ; Sylvie KEMPF (Le Merlet) ; Corinne MARTIN (CREPS PACA) ; Diane PALLOTTA (Planète Sciences Méditerranée) ; Sophie PETRUZELLA (Région PACA Délégation Sports) ; Pierre TOMASI (CREPS PACA).

Nous remercions également la Maison Régionale de l'Eau pour les informations transmises et qui ont permis de compléter les réflexions conduites lors de cette réunion.

NB : les échanges des participants au sein de cette commission contribuent à la construction d'une réflexion collective présentée dans ce document. Celui-ci n'a pas pour objet de reproduire chacun des propos exposés. Les travaux menés dans le cadre de cette commission pourront être complétés lors de réunions ultérieures.

Directeur de la publication : Philippe Lebarbenchon

directeur général de l'IRFEDD

Réalisation : Océane Lantez

chargée de mission IRFEDD

Conception : Léa Robert - IRFEDD

Contact :

IRFEDD

Europôle de l'Arbois, Bâtiment Martel

Avenue Louis Philibert

13100 Aix-en-Provence

Tél. : 04 42 61 17 29

Mail : contact@irfedd.fr



Provence-Alpes-Côte d'Azur